

MASTER 1 DROIT ECONOMIE GESTION
MENTION DROIT SOCIAL

DROIT DU TRAVAIL 2

MERCREDI 3 MAI 2017

8 H 30 – 11 H 30

Documents autorisés : Code du travail 2017 (Daloz ou Litec exclusivement).

Commentez l'article L. 3111-3 du Code du travail :

« A l'exception du chapitre II du titre III ainsi que des titres VI et VII, le présent livre définit les règles d'ordre public, le champ de la négociation collective et les règles supplétives applicables en l'absence d'accord ».